Commune déléguée
de Freigné

Prescriptions relatives au réseau routier départemental (Novembre 2020)

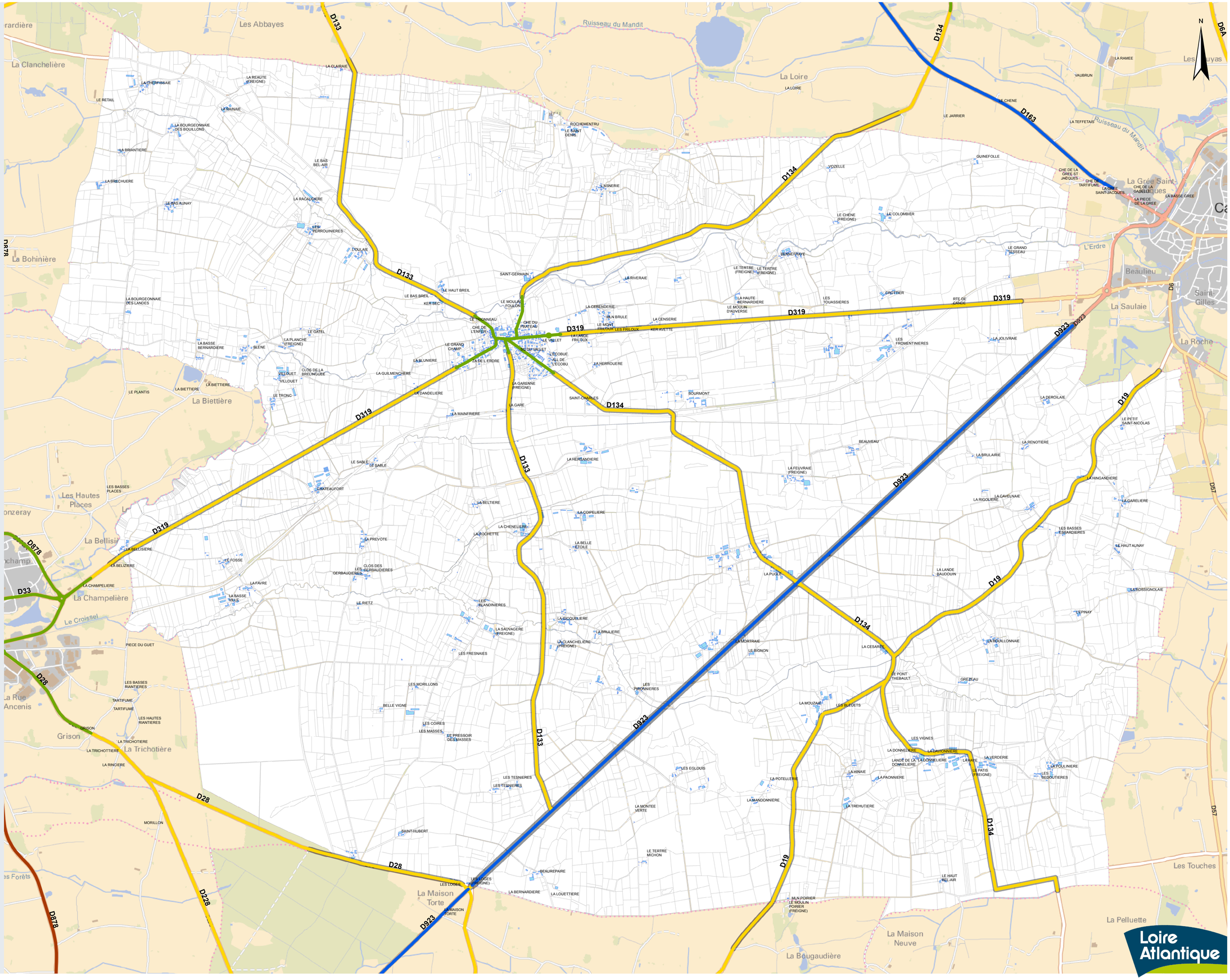

0 250 500 Mètres

Dispositions d'urbanisme applicables aux Routes Départementales hors agglomération

	Marges de recul (par rapport à l'axe)	Restrictions d'accès
	Habitat : 100 mètres Activités : 50 mètres	Accès interdits
	35 mètres	Accès interdits
	25 mètres	Accès interdits
	25 mètres	Accès autorisés sous réserve de leur sécurité

- Secteur en agglomération
- Marge de recul pour l'habitat (variable en fonction de la hiérarchie de la route. Elle est nulle en agglomération).
- Hameau à ne pas développer pour des raisons de sécurité
- Distances de visibilité médiocres. Tourne à gauche ou à droite
- Distances de visibilité très insufisantes carrefours dangereux. Tourne à gauche ou à droite
- n° Carrefours dangereux (Conditions de visibilité insufffisantes)

Cadastre
- Bâti
- Parcelle

Réseau
- Autoroutier
- National

Cartographie © Novembre 2020
Réalisation : Service Politiques & Coordination
Fonds de carte : BD Topo® IGN, Scan25® IGN, Ortho2016® IGN
Source des données : Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Loire Atlantique